

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le mardi douze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mr François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Philippe PICQUE, François BOISDIN, Loïc TAPISSIER, Jean-Claude BAGUET, Christophe PETIGNY, Jean-François GOMEZ
Frédéric LANGLOIS,
Mmes Murielle DEBURE, Sophie FOUCAULT,

Excusés : Mr Christian BINET

Absentes : Mmes Catherine GAMICHON-NOËL, Isabelle POSTEL

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Mr BAGUET demande qu'il soit rajouté au précédent compte rendu du 8 octobre 2013 : la signature de cinq contrats d'avenir, deux pour le Centre Social Rural de SONGEONS et trois pour l'association « Temps de Vie ».

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2013

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du Conseil Municipal et **de lui attribuer la moitié de l'indemnité de conseil et de budget, soit pour l'année 2013 le montant 460.37€/ 2 = 230.18€ de l'indemnité de conseil auquel s'ajoute l'indemnité de confection de budget soit 45.73€ / 2 = 22.87€ soit un total général de 253.05€ brut**
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Alain MARIOTTI, Receveur Municipal.

PRIME POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la réunion de la commission pour les primes de fin d'année, Mr le Maire informe des conclusions de cette commission. Après débat, le conseil municipal adopte les propositions.

LOCAL 39 ROUTE DE DIEPPE : DEVIS RIDEAUX METALLIQUES

Dans le cadre de l'aménagement des locaux du 39 route de Dieppe, notamment pour la pose de rideaux métalliques, quatre entreprises ont été contactées. Les entreprises Bruno DELOZIERE de Grandvilliers et ADEQUATE de Gournay-en-Bray ont répondu.

Leurs propositions sont les suivantes : Bruno DELOZIERE pour un montant HT de 15 079.55 €
ADEQUATE pour un montant HT de 12 224.20 €.

Après demande de complément d'information, le Conseil municipal retiendra la proposition la moins disante.

DELIBERATION : INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a engagé une réforme des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme et des missions d'ingénierie publique de l'Etat à destination des collectivités.

Il est apparu à ce Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement que le renforcement des compétences des collectivités, la consolidation des intercommunalités et la structuration de dispositifs d'ingénierie technique et financière au niveau intercommunal, comme départemental, ont modifié le partage des tâches entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Dans un tel contexte, il apparaît, selon ce Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, que les structures intercommunales constituent le bon niveau pour prendre le relais de l'instruction des actes d'urbanisme des communes compétentes assurées actuellement par les services de l'Etat. La fin de l'exercice de cette mission par les services de l'Etat est prévue au 30 juin 2015.

Après avoir donné connaissance de cette analyse du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la Commune de SONGEONS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 30 juin 2015, établie par les services de l'Etat.

Après lecture de cette convention par Monsieur le Maire et après que toutes explications aient été données au Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent les termes de cette convention et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

CONTRAT D'AVENIR

Le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur Gabin MAYER en Contrat d'Avenir, 35 heures par semaine, pour le développement environnemental de la commune et notamment l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Ce contrat sera souscrit sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

DROIT DE PLACE : VENTE DE PIZZAS KEBAB A EMPORTER

Mr le Maire présente la demande d'emplacement de Mrs LALOUP et ALVES-LIGNY qui souhaitent l'autorisation pour un commerce de restauration ambulante à partir d'avril 2014 de 16 h à 21 h 30 – place de la Halle.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande pour le dimanche ou le lundi.

Le droit de place est fixé à 40 € par mois sans électricité. Si toutefois, l'électricité était nécessaire, le prix du droit de place serait modifié.

QUESTIONS DIVERSES

* Mr le Maire fait savoir que les vétérinaires ont retiré leur proposition d'achat pour le terrain route de Morvillers. En conséquence, seuls Mr et Mme LORSERRY se portent acquéreurs.

* Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, un relevé topographique de la future zone d'activités est nécessaire. Deux devis auprès de géomètres ont été sollicités. Mr BERBENNI, géomètre à Marseille en Beauvaisis a fait une proposition de 2 372.66 € TTC et le cabinet FACHE à Beauvais une proposition de 2 631.20 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir le devis de Mr BERBENNI. Dès que le relevé topographique sera réalisé, une nouvelle réunion sera fixée avec le cabinet HENRY et le cabinet URBA SERVICES.

* Mr le Maire informe que l'association « Rêves de Gosses » organise son assemblée générale le vendredi 22 novembre 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de SONGEONS.

* Mr le Maire informe que l'association « Le Thérain des Arts » organise son assemblée générale le mardi 19 novembre 2013 à 18 heures à la salle de l'ancienne école des garçons.

* Mr le Maire informe que des dégradations sont faites par des véhicules sur le fond des terrains de football. L'installation d'une barrière semble nécessaire. Le devis fourni par la Sté VERTDIS s'élève à 285.98 € TTC. Le conseil municipal donne son accord pour la commande et l'installation de cette barrière sur le chemin Rosette.

* Mr le Maire fait savoir que le Comité des Fêtes organise le marché de Noël le samedi 14 décembre 2013 de 10 h 00 à 21 h 00 – place de la Halle.

* Mr MABILLOTTE demande que l'électricité soit rétablie dans le local route de Dieppe.

* Mr MABILLOTTE fait part de la demande de Mr HAMONIER Luc de pouvoir stocker du matériel personnel dans la 3^{ème} partie du bâtiment inoccupée dans l'immédiat et ce dans l'attente de l'occupation de la partie arrière. Le conseil municipal émet un avis favorable

* Mr MABILLOTTE signale que la grille au niveau du local canoë kayak a été arrachée. Son remplacement est à prévoir.

* Mr MABILLOTTE informe que Mr Nicolas PAUCHET continuera à travailler pour la commune une semaine sur deux jusqu'au 31 décembre 2013.

- * Mr MABILLOTTE informe qu'un relevé des haies à tailler est à effectuer et notamment celle de la route de Morvillers et à Riffin.
- * Mr MABILLOTTE demande qu'une relance soit faite pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise.
- * Mr MABILLOTTE souhaite que des devis soient demandés pour la réfection du bandeau au dessus de la porte de l'église.
- * Mr PICQUE informe que la commission fleurissement se réunira le mercredi 13 novembre 2013.
- * Mr PICQUE informe que l'arbre de Noël de la commune aura lieu le samedi 14 décembre 2013 après midi à la salle de la cantine.
- * Mme DEBURE informe que les colis de Noël des anciens sont commandés. Afin de joindre avec les colis, Mr TAPISSIER prépare un projet de carte de vœux.
- * Mr BAGUET demande que la signalisation au niveau du passage entre la place de la Halle et le bâtiment HLM est à respecter et ce, notamment au niveau de la place de stationnement réservée au Dr EMMANUEL.
- * Mr BAGUET informe qu'un nouveau rendez vous sera pris avec Mr JACQUEMET, dès qu'il aura transmis les documents attendus en mairie.
- * Mr BAGUET informe que la semaine bleue organisée au Centre Social de SONGEONS a été une belle réussite.
- * De même, Mr BAGUET signale que l'exposition de l'association « le Thérain des Arts » est une réussite également. Cette exposition est au Centre Social jusqu'au 22 novembre 2013.
- * Mr BAGUET demande des explications sur les problèmes de trajet école/cantine pour les enfants de l'école primaire. Mr le Maire informe qu'une réponse précisant l'organisation a été faite aux parents d'élèves et qu'une réunion du conseil syndical est programmée prochainement.
- * Mr LANGLOIS fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'ADICO. Il ressort que les demandes de formations sont en progression.
- * Mr LANGLOIS soulève le problème du remplacement de Mr FOSSE Anicet si celui-ci prévoit son départ à la retraite au cours de l'année 2014.
- * Mr GOMEZ demande des informations sur la reprise potentielle de l'activité de la station essence de Mme GRECARD. Mr le Maire indique qu'un dossier est en cours.
- * Mr GOMEZ signale qu'il reste six terrains à vendre au niveau de la 3^{ème} tranche du lotissement communal « la Briqueterie ».
- * Mr TAPISSIER fait savoir qu'aucune réponse n'est encore parvenue de la paroisse pour le dossier du presbytère.
- * Mr BOISDIN demande une réunion avec les commerçants et artisans de la commune concernant l'aménagement de la zone activité en projet. La réunion est prévue le mardi 26 novembre 2013 à 20 h à la mairie.

Prochaine réunion :

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le mardi 10 décembre 2013 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 45.